

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 FEVRIER 2013**

Délibération  
n° 2013.02.006

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 janvier 2013**

**Secrétaire de séance** : Yves BRION

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Janine GUINANDIE à Dominique LASNIER, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Joël LACHAUD à Laurent PESLERBE, Redwan LOUHMADE à Yves BRION, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Françoise LAMANT, Rachid RAHMANI à Gérard DESAPHY, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

**Excusé(s) représenté(s)** :

Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2013****DELIBERATION  
N° 2013.02.006**RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATIONRapporteur : **Monsieur LOUIS****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1 – Direction générale des services****a) Politiques solidaires**

Ajustement pour poste non pourvu : Le suivi précis du tableau des effectifs a permis de relever l'existence d'un poste vacant depuis plusieurs années. Ce poste n'ayant jamais été pourvu, il est proposé de le supprimer, à compter du 1er mars 2013.

**b) Crèche**

Afin d'assurer le remplacement d'un agent qui partira à la retraite à compter du 1er avril 2013, il est proposé de recruter par anticipation de quelques semaines, un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques. L'incidence financière annuelle serait de 2 500 €. Le poste libéré serait ensuite supprimé lors d'un prochain conseil communautaire.

**2- Direction des politiques communautaires - Conservatoire**

Afin d'assurer le remplacement d'un agent admis à la retraite, il convient de transformer son poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques.

**3 – Direction cadre de vie, espaces publics, proximité - construction patrimoine**

Afin d'assurer le remplacement d'un agent muté, Il convient de transformer son poste d'ingénieur principal en un poste du cadres d'emplois des ingénieurs.

Ces modifications sont reprises ci dessous :

<b>Direction</b>	<b>création</b>	<b>Nbre</b>	<b>Suppression</b>	<b>Nbre</b>
Direction générale des services – politiques solidaires	/		attaché	1
Direction générale des services – crèche	cadre d'emplois des adjoints techniques	1	/	
Direction des politiques communautaires - Conservatoire	cadre d'emplois des adjoints techniques	1	adjoint administratif de 1ère classe	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité	cadre d'emplois des ingénieurs	1	ingénieur principal	1

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 19 décembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 16 janvier 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, la modification du tableau des effectifs ci dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>12 février 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>12 février 2013</b>